



ARRÊTÉ PORTANT COMPOSITION DU COMITE A L'INTEGRITE SCIENTIFIQUE

LE PRESIDENT DE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2 ;
- Vu l'article 51 des statuts de Sorbonne Université adoptés par délibération n°03/2017 du 13 juin 2017 de l'Assemblée constitutive provisoire de Sorbonne Université ;
- Vu la délibération n°01/2017 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 11 décembre 2017 élisant M. Jean CHAMBAZ, Président de Sorbonne Université ;
- Vu l'avis de la Commission de la recherche du Conseil académique relatif à la nomination de Madame Anouk BARBEROUSSE au poste de déléguée à l'intégrité scientifique, en date 21 juin 2018 ;

ARRETE

Article 1 :

Le comité à l'intégrité scientifique est composé comme suit :

Agnès DECHARTRES
Romuald FONKOUA
Emmanuel FOURNIER
Paul INDELICATO
Florence HUGUENIN-RICHARD
Stéphane JETTOT
Stéphane LEMAIRE
Thanh Thuy NGUYEN TU
Frédérique ROLANDONE
Pierre RONCO

Article 2 :

Madame Anouk BARBEROUSSE est nommée présidente du comité à l'intégrité scientifique.

Article 4 :

La directrice générale des services de Sorbonne Université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé sur le site Internet de Sorbonne Université.

Fait à Paris le **01 FEV. 2019**

Le président de Sorbonne Université

